

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
AMÉNAGEMENT-FINITION

**DOSSIER
TECHNIQUE**

NUMÉRO DU CANDIDAT

Ce dossier est commun aux épreuves E1 et E2.

Il doit être impérativement rendu complet en fin d'épreuve E1.

Il vous sera redonné pour l'épreuve E2.

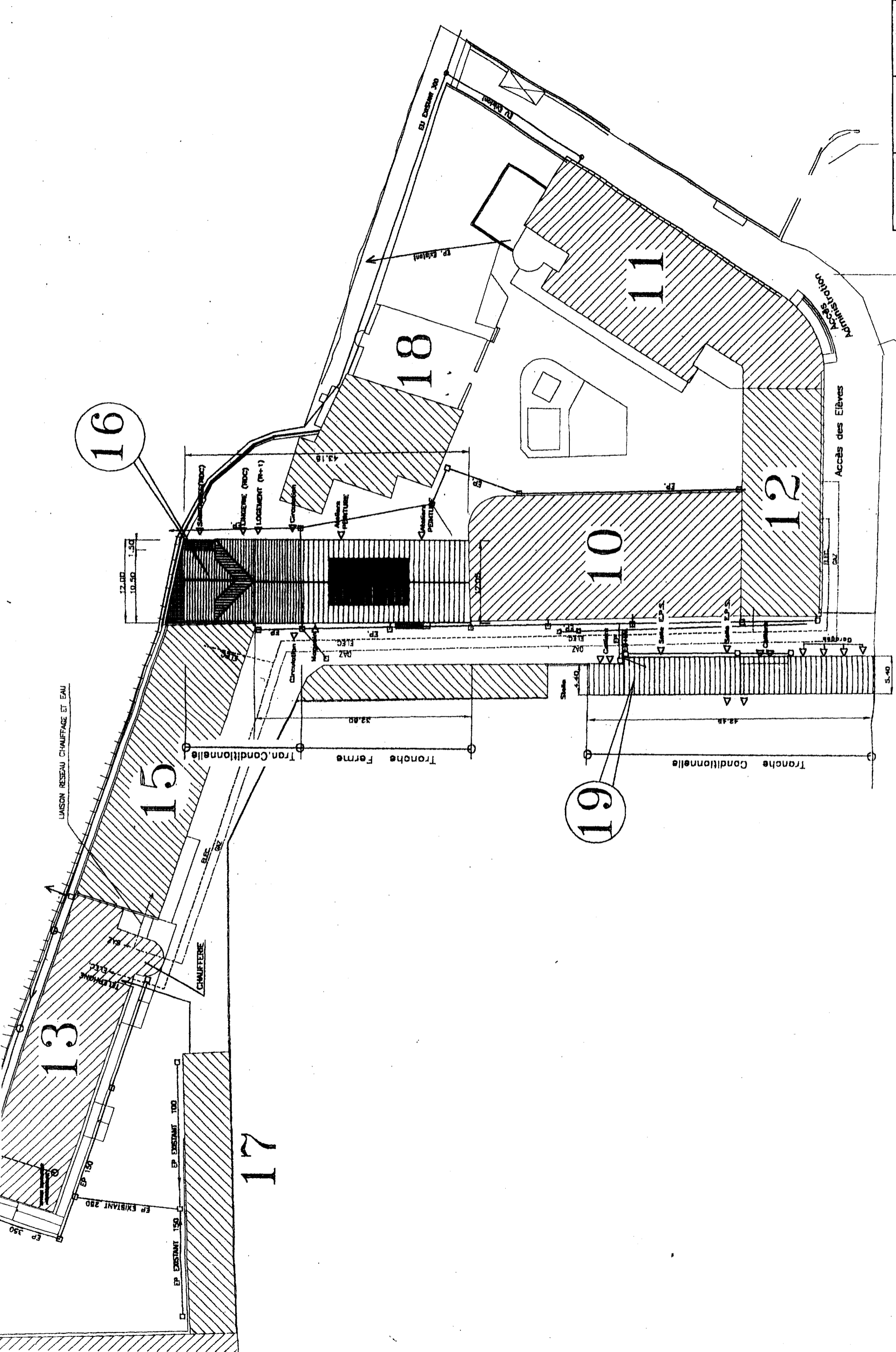
0206-AFST et AFT

Session	Code	Feuille
2002	DT	1/14

DOSSIER TECHNIQUE

SOMMAIRE

Page 1/14	Page de garde
Page 2/14	Sommaire
Page 3/14	Plan de masse
Page 4/14	Plan du Rez-de-chaussée
Page 5/14	Plan de l'étage
Page 6/14	Coupe AA
Page 7/14	Coupe BB
Page 8/14	Façade sur cours
Page 9/14	Extrait du C.C.T.P.
Page 10/14	Acoustique (Coefficient et réglementation)
Page 11/14	Temps unitaire et bordereau de prix
Page 12/14	Documentation Plafond
Page 13/14	Documentation isolation thermique
Page 14/14	Documentation carreaux de plâtre



Session	Code	Feuille
2002	DT	3/14

PARKING EXTERIEUR EXISTANT
environ 40 places dont 2 Handicaps

0206-AFST d'AFT

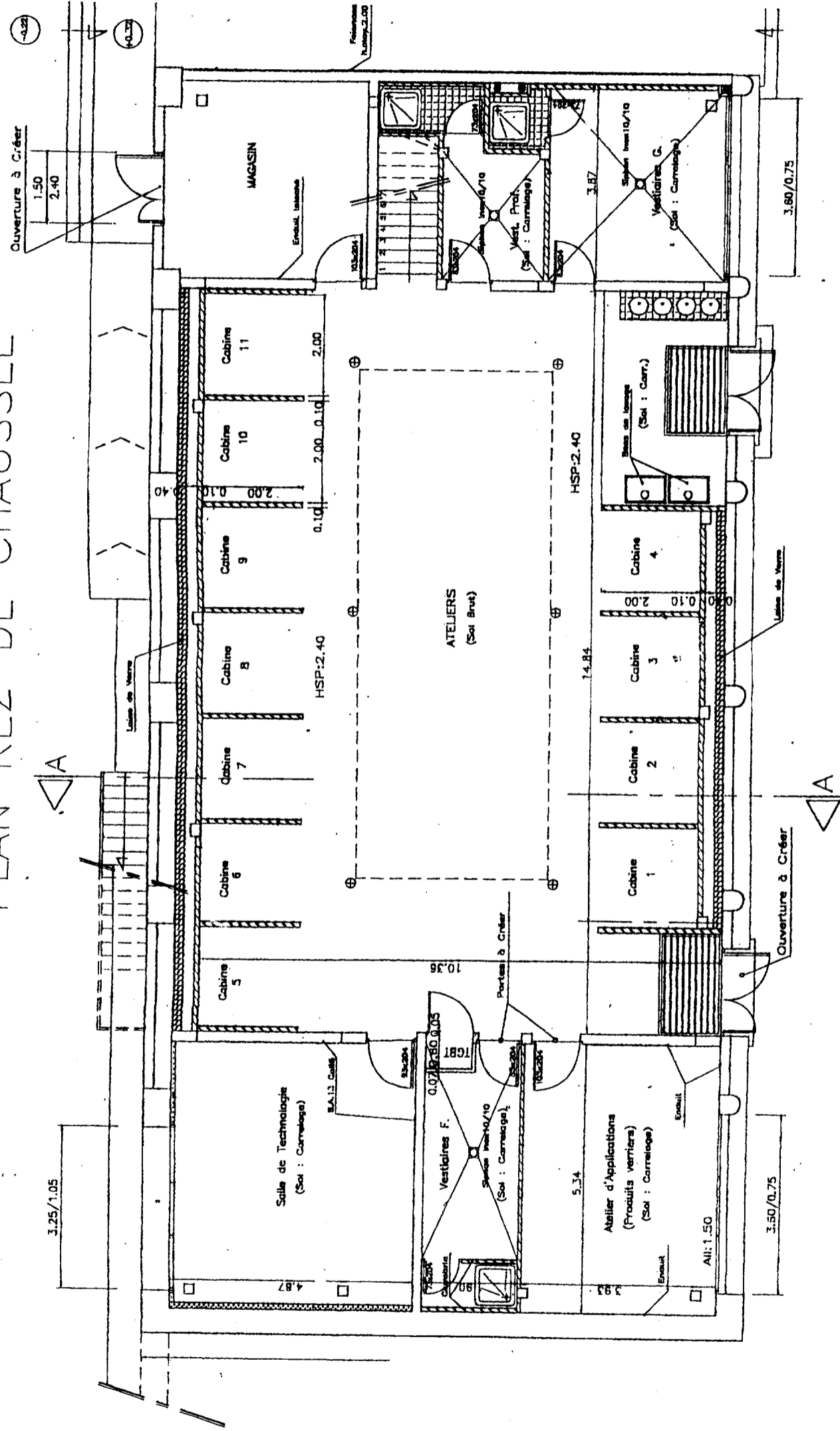
MARS 2001

P.R.O

PLAN DE MASSE

Ech:1/500

PLAN REZ DE CHAUSSEE



P.R.O

MARS 2001

PLANS PROJETES

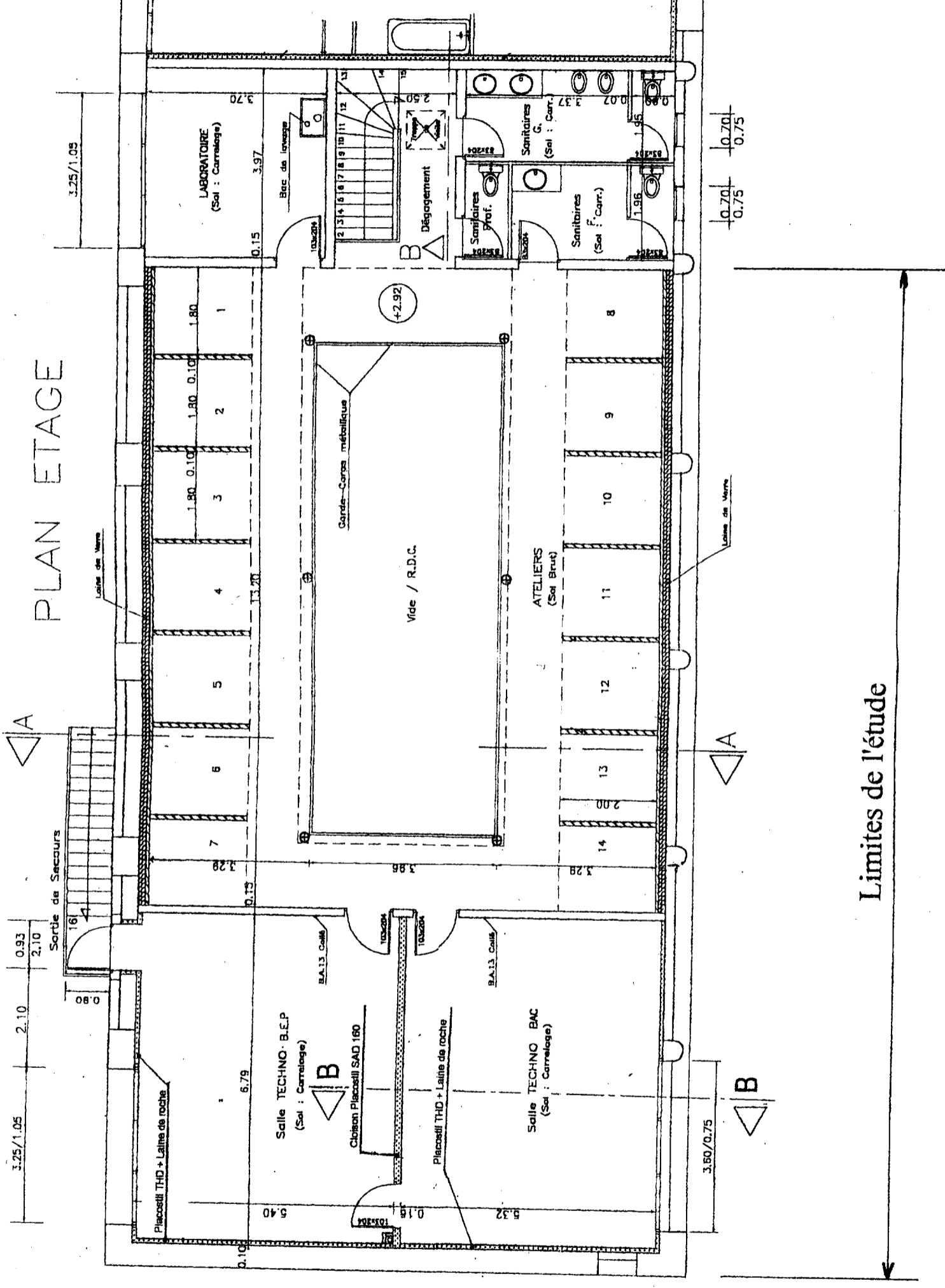
ECH:1/100

02.06-AFST d'AFT

Session
2002

Code
DT

Feuille
4/14



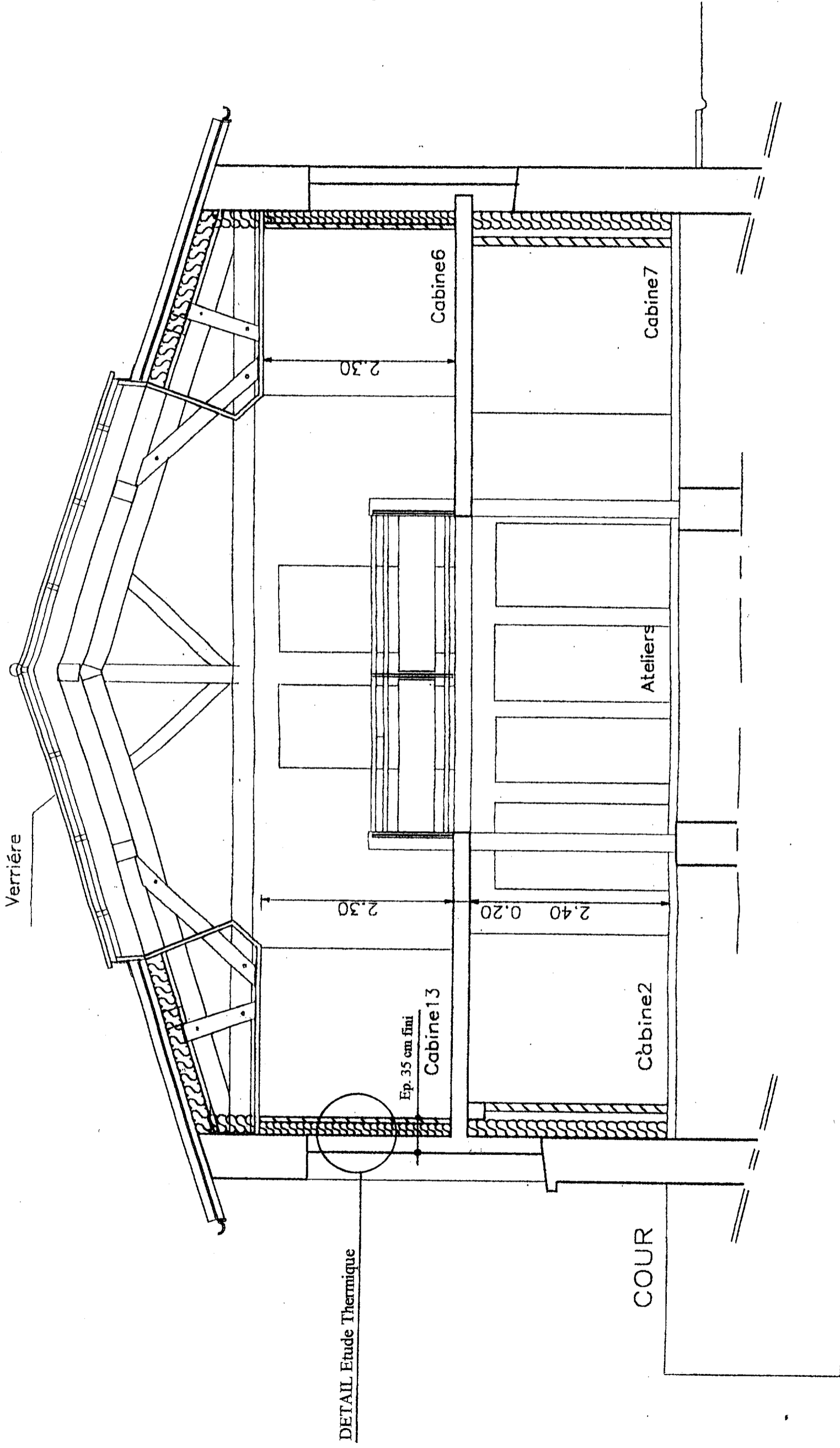
Limites de l'étude

P.R.O. MARS 2001

PLANS PROJETS ECH:1/100

0206-AFST d'AFT

Session	Code	Feuille
2002	DT	5/14



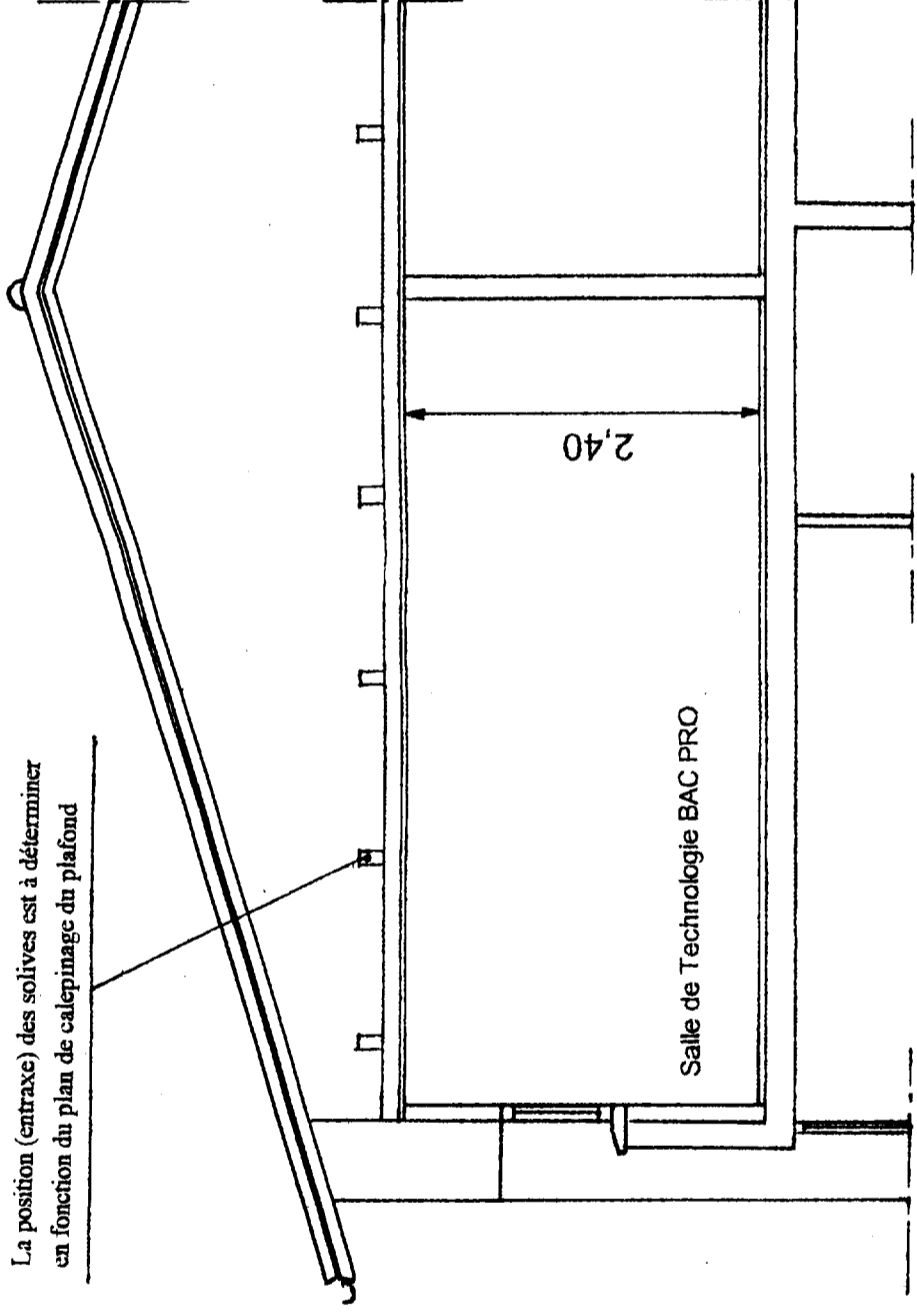
COUPE AA

P.R.O.	MARS 2001
	ECH:1/50

0206-AFST J AFT

Session	Code	Feuille
2002	DT	6/14

La position (entraxe) des solives est à déterminer en fonction du plan de calepinage du plafond

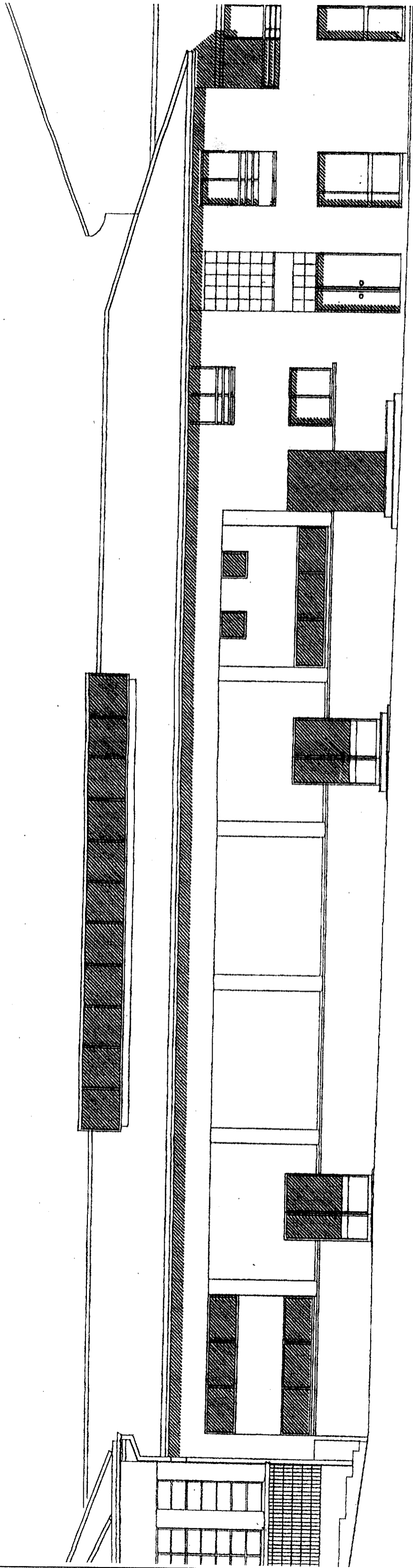


COUPE BB

P.R.O	MARS 2001
COUPES PROJETEES	ECE:1/50

0206-AFST et AFT

Session	Code	Feuille
2002	DT	7/14



FACADE SUR COUR

	P.R.O	MARS 2001
FACADES PROJETEES		ECH:1/100

0206-AFST JFT

Session 2002	Code DT	Fenille 8/14
-----------------	------------	-----------------

EXTRAIT DU C.C.T.P.

DOSSIER : REHABILITATION DE L'ATELIER FINITION

1 - Lot GROS-OEUVRE :

1-1- Maçonnerie en élévation :

- 1 - 1 - 1 Murs en blocs de béton de gravillons creux à parois épaisses
- épaisseur = 0,20 m
Localisation :
- Toutes les parois extérieures entre les poteaux en saillie.
- 1 - 1 - 2 Enduit extérieur au mortier de ciment (épaisseur = 1,5 cm)
Localisation :
- Toutes les parois extérieures en blocs de béton de gravillons.

2 - Lot PLATRIERIE :

2-1- Cloisons de doublage :

- 2 - 1 - 1 Habillage avec plaques de plâtre BA13 THD collées ou équivalent
Localisation :
- Toutes les parois non doublées thermiquement ou enduites.
- 2 - 1 - 2 Doublage avec cloison de doublage type Placostil BA13 THD ou équivalent + isolant 75 mm
Constitution : Plaques BA13 Très haute dureté (type Placoplâtre ou équivalent), compris bande d'étanchéité (type Placoplâtre ou équivalent) à poser en pied de cloison et traitement type "Placoétanche" ou équivalent appliqué en pied de cloison sur 30 cm de haut et sur toute la surface à carreler.

Localisation :

- Parois extérieures (suivant plans)

- 2 - 1 - 3 Cloisons en carreaux de plâtre : épaisseur 10 cm (type PF3 standard Lafarge ou équivalent)

La première assise des parois en carreaux de plâtre sera constituées en carreaux de type PF3 HYDRO plein Lafarge)

Localisation :

- Doublage des murs extérieur des cabines de peinture au R-d-C

- 2 - 1 - 4 Cloisons en carreaux de plâtre : épaisseur 6 cm (type PF3 standard Lafarge ou équivalent)

La première assise des parois en carreaux de plâtre sera réalisée en carreaux de type PF3 HYDRO plein (Lafarge ou équivalent)

Localisation :

- Doublage des murs extérieurs des cabines de peinture à l'étage

- 2 - 1 - 5 Isolation en panneaux semi-rigides avec pare vapeur, type Panolène PB (ép = 0,075 m)

Localisation :

- Doublage des murs extérieur des cabines de peinture au R-d-C et à l'étage

2 - Lot PLATRIERIE : (suite)

2 - 2 - Cloisons de distributions :

- 2 - 2 - 1 Cloisons de distribution type Placostil SAD 160 (Placoplâtre ou équivalent)
Localisation :
- Cloison mitoyenne des salles de Technologie BEP et BAC
- 2 - 2 - 2 Cloisons en carreaux de plâtre : épaisseur 10 cm (type PF3 standard Lafarge ou équivalent)
La première assise des parois en carreaux de plâtre sera constituée en carreaux de type PF3 HYDRO plein Lafarge)

Localisation :

- Cloisons de distribution entre les cabines de peinture au R-d-C et à l'étage

2 - 3 - Ouvrages Horizontaux :

- 2 - 3 - 1 Plafond en plaques de plâtres spéciale feu CF L/2 heure (type Placoflam ou équivalent)
Localisation :
- Totalité des plafonds jusqu'à la verrière compris retombée verticales (hors salle de classes)

- 2 - 3 - 2 Plafond à ossature apparente : (type Placoplâtre)

Constitution :

- Ossature métallique largeur 24 mm, constituée de cornières de rive (PSIL 54), profilés porteur (PSIL 1), d'entretoises de 1,20 m (PSIL 3), et de 0,60 m (PSIL 2).
- Dalles de plafond de la gamme Gyptone, décor Quattro 21, bord type A, format 600x600 mm, plénum 100 mm et laine minérale 75 mm.

Localisation :

- Salle de technologie du R-d-C,
- Salles de technologie BEP et BAC à l'étage.

Session	Code	Feuille
2002	DT	9/14

REGLEMENTATION SUR LA CORRECTION ACOUSTIQUE

	FREQUENCE EN HERTZ			
	250	500	1000	2000
MURS ET PLAFONDS				
Marbre	0,01	0,01	0,01	0,01
Plaque de plâtre nue	0,02	0,03	0,04	0,04
Plâtre ou béton peint	0,01	0,02	0,03	0,04
Enduit ciment brut	0,02	0,03	0,04	0,05
Enduit ciment lissé	0,01	0,02	0,02	0,02
Brique nue	0,02	0,03	0,04	0,05
Béton ou maçonnerie	0,02	0,03	0,04	0,05
Staff	0,12	0,08	0,05	0,04
Plâtre + papier peint	0,02	0,03	0,04	0,05
Glace ou miroir	0,04	0,03	0,03	0,02
Vitrage	0,25	0,18	0,12	0,07
Porte bois traditionnelle	0,11	0,10	0,09	0,08
Porte isoplane, plinthes	0,22	0,17	0,09	0,10
Rideaux	0,31	0,49	0,50	0,66
Tissu tendu sur molleton	0,35	0,38	0,45	0,58
Dalles minérales	0,62	0,67		1,00
SOLS				
Chape ciment	0,02	0,03	0,04	0,05
Parquet sur lambourde ciré	0,11	0,10	0,07	0,08
Parquet collé ciré	0,04	0,06	0,06	0,06
Carrelage	0,01	0,02	0,03	0,04
Linoléum sur feutre	0,08	0,09	0,10	0,12
Dalles thermoplastiques	0,03	0,04	0,04	0,03
Tapis laine	0,30	0,40	0,50	0,60
Moquette aiguilletée sur béton	0,08	0,21	0,26	0,27

Rappel formule de sabine : $Tr = 0,16xV$

A

Tr : Temps de réverbération
V : Volume de la pièce
A : Somme des α sabine

CORRECTION ACOUSTIQUE dans les établissements d'enseignement

LOCAUX MEUBLES NON OCCUPES	Durée de réverbération moyenne en seconde dans les intervalles d'octave centrés sur 500, 1000 et 2000 Hz
Salle de repos des écoles maternelles; salle d'exercice des écoles maternelles; salle de jeux des écoles maternelles. Local d'enseignement, de musique, d'étude, d'activités pratiques, salle à manger et salle polyvalente de volume $\leq 250 \text{ m}^3$. Local médical ou social, infirmerie; sanitaires; administration; foyer; salle de réunion; bibliothèque; centre de documentation.	$0.4 < Tr \leq 0.8 \text{ s}$
Local d'enseignement, de musique, d'étude ou d'activités pratiques d'un volume $> 250 \text{ m}^3$	$0.6 < Tr \leq 1.2 \text{ s}$
Salle à manger et salle polyvalente $> 250 \text{ m}^3$	$0.6 < Tr \leq 1.2 \text{ s}$
Salle de sport	et étude particulière obligatoire
	Définie dans l'arrêté relatif à la limitation du bruit dans les établissements de loisirs et de sports - Article L. 111-1 du CCH